

Guide pour la santé et la sécurité au travail

Portage Personnel inc. a à cœur la santé et la sécurité de tous les employés. Nous sommes conscients de la nécessité de se conformer aux règlements sur les blessures, la prévention des accidents et la sécurité des employés. Mais tout milieu de travail sécuritaire exige la coopération incessante de tous les employés.

Si vous n'êtes pas certain de la manière d'exécuter une tâche de façon sécuritaire, vous devez demander l'aide de votre gestionnaire, de votre surveillant, de votre chef d'équipe ou du représentant désigné de la compagnie.

Toute condition jugée non sécuritaire et toutes les blessures au travail doivent être déclarées immédiatement. Le respect et la reconnaissance de ces lignes directrices en matière de sécurité sont considérés comme une condition de l'emploi.

Déclarer les problèmes de sécurité

Les accidents et risques potentiels d'accident, les blessures, les suggestions en matière de sécurité et les problèmes de santé et de sécurité doivent être déclarés immédiatement à votre gestionnaire, à votre surveillant, à votre chef d'équipe ou au représentant désigné de la compagnie.

Si vous êtes blessé ou qu'un autre employé est blessé, vous devez, au besoin, communiquer avec un organisme d'intervention en cas d'urgence extérieur. Même si la blessure n'exige pas de soins médicaux, il faut remplir un formulaire d'accident au cas où un traitement médical deviendrait nécessaire plus tard et pour s'assurer que les risques d'accident soient corrigés.

Il faut remplir un formulaire de demande d'indemnisation des accidents du travail dans tous les cas de blessure qui exigent des soins médicaux.

Rappelez-vous...

*la sécurité est l'affaire de tous.
La sécurité est de première importance dans tous les aspects de la planification et de l'exécution de toutes les activités.*



Pour obtenir plus d'information sur la santé et la sécurité, et sur vos responsabilités et vos droits, consultez le site Web de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du Québec (CSST) (www.csst.qc.ca) ou de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario (www.wsib.on.ca).

GUIDE pour la santé et la sécurité au travail



GUIDE pour la santé et la sécurité au travail

Précautions générales

Vous trouverez ci-dessous des règles de sécurité générale qui vous aideront à intégrer la sécurité à votre travail quotidien. Votre gestionnaire, votre surveillant, votre chef d'équipe ou votre représentant désigné de la compagnie peut afficher d'autres procédures ou politiques de sécurité dans votre direction ou votre lieu de travail.

1. Familiarisez-vous avec la politique en matière de santé et de sécurité des clients;
2. quand vous ne les utilisez pas, fermez bien les tiroirs du bureau ou des classeurs;
3. n'ouvrez qu'un tiroir du classeur à la fois;
4. organisez l'espace du bureau pour éviter tout danger comme le cordon du téléphone ou de la calculatrice;
5. rappelez-vous de soulever les choses prudemment et d'avoir recours aux bonnes techniques de levage;
6. entreposez les objets afin qu'ils ne tombent pas et ne placez pas d'objet lourd ou de verre sur une tablette élevée;
7. utilisez prudemment les produits inflammables, comme les solvants de nettoyage;
8. en cas d'incendie :
 - composez le 911 ou communiquez avec le service d'incendie local;
 - si possible, communiquez immédiatement avec votre gestionnaire, votre surveillant, votre chef d'équipe ou votre représentant désigné de la compagnie.
 - Quittez les lieux immédiatement. Ne tentez pas de combattre l'incendie.

Évacuation d'urgence

Si on vous dit de sortir de l'édifice, vous devez :

1. mettre fin à tout travail immédiatement;
2. communiquer avec un organisme d'intervention en cas d'urgence extérieur;
3. éteindre tout appareil ou machine électrique, si possible;
4. aller vers la sortie la plus proche ou une sortie de secours;
5. sortir rapidement, mais sans courir; ne pas vous arrêter pour des biens personnels;
6. vous rendre de façon ordonnée à un stationnement près de l'édifice; être présent pendant l'appel nominal; et
7. ne pas réintégrer l'édifice avant qu'on vous le dise.





Conseils pour un poste de travail ergonomique

1. Ajustez la hauteur et l'angle de votre fauteuil;
2. ajustez la hauteur, la tension et l'angle du dossier de façon à ce que l'appui lombaire soit à hauteur de votre taille;
3. évitez de vous voûter et assurez-vous que vos coudes et le haut de vos bras restent près du torse;
4. ajustez la hauteur de votre clavier ou surface de travail de façon à ce qu'il soit à hauteur de vos coudes; et
5. sachez que la hauteur de l'écran d'ordinateur doit permettre de laisser le cou dans une position neutre lorsque vous regardez la ligne supérieure du texte à l'écran.

** Pour obtenir plus d'information sur le poste de travail ergonomique, veuillez consulter notre Liste de vérification pour un poste de travail confortable.*

Posez des questions

Si vous n'êtes pas certain de la manière d'exécuter une tâche de façon sécuritaire, consultez d'abord votre gestionnaire, votre surveillant, votre chef d'équipe ou le représentant désigné de la compagnie.

On ne peut demander à un employé d'exécuter une tâche qui puisse mettre sa santé ou sa sécurité en péril. Si vous pensez qu'une tâche est dangereuse, avisez votre gestionnaire, votre surveillant, votre chef d'équipe ou le représentant désigné de la compagnie.



Pour obtenir plus d'information sur la santé et la sécurité ou pour nous joindre, visitez notre site Web au www.portagepersonnel.ca

GUIDE pour la santé et la sécurité au travail

